



DECLARATION LIMINAIRE DES COMMISSAIRES PARITAIRES CAPA DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 23 JUIN 2015

Monsieur le Président,

Nous voulons faire remarquer que par quatre fois, la date et l'horaire de cette commission ont été reportés ou modifiés entraînant à chaque fois des changements à apporter. Bien que l'heure soit tardive pour débiter cette commission, nous avons privilégié cette solution pour que la préparation puisse se dérouler le même jour que la CAPA, ce qui évite aux commissaires paritaires qui demeurent loin de Reims d'effectuer le trajet deux fois et à l'administration de prendre en charge les frais relatifs à ses déplacements.

Par ailleurs, la majeure partie des académies a organisé la CAPA des Adjointes dans la première quinzaine de juin, ne serait-il pas possible également de tenir cette commission plus tôt ?

De plus, nous déplorons qu'une collègue de la DSDEN 51 apprenne par mail que plus de la moitié de ses fonctions sont transférées à la DSDEN 52 sans qu'on ait pris la peine de l'avertir et par là même de lui laisser la possibilité d'une mutation.

Enfin, une circulaire ministérielle en date du 10 avril 2015, dans le cadre de la modernisation des métiers de l'administration, prévoit une requalification supplémentaire de 300 agents de catégorie C en B par an, pour la période 2015-2017, afin de mettre en adéquation le statut des agents avec les fonctions qu'ils exercent et de corriger les anomalies administratives de certaines situations individuelles.

Notre organisation syndicale revendique l'application de cette circulaire au niveau de notre académie dès cette année et demande d'être informée sur l'analyse au titre de la mise en œuvre de ces requalifications que vous ferez remonter au ministère pour le 26 juin 2015.

Madame la Présidente, vous savez tout comme nous, que notre seule préoccupation réside dans la bonne continuité du service public, avec des agents efficaces et sereins.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires de la catégorie C A&I-UNSA